

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [4]

Artikel: 8 mars à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fribourg

Pour un nouveau portrait

(bg) — Elles sont venues du canton mais aussi de Romanie et même de Zurich pour apporter leur pierre à ce nouveau portrait de femme que le Centre des liaisons des Associations féminines fribourgeoises leur proposait de faire à l'occasion d'une « Journée de rencontre et d'échanges », le 18 mars. Nous en avons profité pour faire un petit sondage : accomplissent-elles un travail rémunéré ?

Il en est résulté que, pour participer à une telle journée, il faut être orienteuse professionnelle, avocate ou assistante sociale sinon bénévole ou présidente des employées de banque. La plupart des salariées ne peuvent s'absenter un mercredi pour expliquer leurs difficultés à être « partenaires professionnelles et civiques »...

Les sujets abordés lors de cette journée le sont périodiquement dans FS. Plutôt que de les résumer, nous avons donc préféré glâner quelques



Ce n'est pas parce que vous êtes une femme qu'on vous colle tous les sales boulots ; si on vous colle les sales boulots c'est parce que vous avez un sale boulot.
Dessin paru dans le bulletin 3/86 du Career Women's Forum.

petites phrases révélatrices. Lorsque les femmes demandent une AVS plus équitable à leur égard, elles sont « accusées d'être ignares des principes économiques élémentaires ».

Constater que les places sont prises par les hommes en matière de pouvoir économique, c'est se demander comment monter dans un train bondé pour faire un voyage. Réponse : il faut décider de changer la répartition des sièges.

A Genève, 62 % des femmes employées supérieures ne sont pas mariées. Le temps partiel,

synonyme de responsabilités nulles ? Pouvoir choisir son temps de travail selon les périodes de la vie, pour elle et lui, est-ce vraiment impossible ? Une femme entrant dans une banque peut-elle exiger « un plan de carrière » à l'instar de ses collègues masculins ?

On a entendu des rappels, des conseils : il faut apprendre à sa fille qu'il faut programmer sa vie professionnelle ; lui rappeler de payer sa cotisation AVS dès 20 ans : passer entre les gouttes, conduit à des lacunes de cotisation lourdes à porter à 62 ans.

L'union libre est considérée par le Tribunal fédéral comme une société simple : le conjoint qui reste au foyer est sous « contrat de travail » avec l'autre conjoint et doit payer l'AVS. En règle générale, les femmes sont mal informées sur leurs droits et quand elles le sont, elles n'osent souvent pas les affirmer ! Pire : quand elles « réussissent », elles attribuent à leur bonne étoile, à leurs collègues masculins, à leurs capacités. Tous les séminaires de l'après-midi sont arrivés à la même et unique conclusion : l'objectif à atteindre est d'assouplir les rôles sociaux et de laisser chacun-e libre de choisir la vie qui lui convient sans avoir à en subir les conséquences néfastes à quelque niveau que ce soit.

Mais les femmes sont pratiques : l'agressivité qui règne dans l'économie se répercute au niveau des emplois, ce qui signifie qu'il y a loin de la coupe aux lèvres !

8 mars à Lausanne

L'AVS en point de mire

(rc) — A Lausanne, la Journée internationale des femmes a été placée sous le signe de l'égalité hommes-femmes dans l'AVS, avec une soirée d'information et de débat organisée principalement par les femmes du POP, mais à laquelle d'autres organisations, comme le groupe de Lausanne de l'ADF, étaient représentées. Ce fut une occasion de redire que faire passer à 63 ans l'âge de la retraite pour les femmes signifierait réaliser l'égalité à reculs.

Béatrice Desplands, juriste, s'est attachée à montrer la si-

tuation défavorable de certaines catégories de femmes par rapport aux assurances sociales, notamment les femmes divorcées. (Voir à ce propos le dossier que nous consacrons, dans ce même numéro, au système des trois piliers.) Pas étonnant, a-t-elle conclu, qu'un des principaux « îlots de pauvreté » en Suisse soit constitué de femmes âgées et seules.

L'inégalité dans les assurances sociales est liée aux inégalités dans le monde du travail. Elles sont nombreuses, ainsi que l'a montré Jacqueline Gury, présidente de la CRT romande.

Inégalités devant le temps de travail d'abord. Inégalités devant la formation et l'emploi ensuite : En Suisse, les femmes constituent une réserve de main-d'œuvre qu'on engage en période d'expansion et renvoie à la maison quand il y a récession. Il est urgent de permettre l'accès des femmes à tous les emplois, par le développement de leur formation, mais aussi par le partage des tâches domestiques et une protection efficace de la maternité.

Les inégalités de salaire sont bien connues (1/3 de moins pour les femmes). Elles pénalisent les femmes pendant toute leur vie active, et plus gravement encore à l'âge de la retraite.

Neuchâtel

Information, mon beau souci !

(ib) — Fort de 23 sociétés adhérentes et de plus de 80 membres individuels, le Centre de liaison de sociétés féminines neuchâteloises a vécu une année 1986 riche d'activités.

La présidente Mme Marlyse Rubach, en charge depuis une année, présentait donc un rapport fort intéressant lors de l'Assemblée générale le 17 mars dernier.

Rappelons-en les points forts :

- grande concentration d'efforts sur l'ouverture le 22 mai 1986, de Centr'elle, bureau d'information pour les femmes et lieu de rencontre ; tous les renseignements peuvent y être demandés touchant au travail, droit, loisirs, enfant, vie conjugale, formation, recyclage, etc. Deux membres du Centre de

liaison et deux membres de l'ADF Neuchâtel ont assuré les permanences pour les deux ouvertures mensuelles ; une trentaine de personnes s'y sont adressées ;

- pour mieux informer ses membres, le Centre de liaison publie depuis 1986, un bulletin d'information. L'INFO, paraissant 4 fois par an, a permis d'informer sur les manifestations des diverses sociétés, de divulguer des arguments contradictoires sur les votations fédérales, etc. Cette initiative répond à un réel besoin et un appel est lancé à toutes les associations pour faire usage de ces colonnes. Parution en mars, juin, septembre et décembre ;

- la journée d'automne sur le thème « L'image de la femme dans les médias » a connu un grand succès avec 150 participantes. Nous l'avions relaté ;

- en place depuis 30 ans, le Service de consultations juridiques change de responsable et innove. Mme Henriette Induni, juriste, a remplacé Mme Gabus-Steiner, fidèle depuis le début.

Dès mai prochain, une deuxième consultation mensuelle est proposée, concernant particulièrement le nouveau droit matrimonial. Mme Michèle Grüner, avocate renseignera sur les domaines touchés par ce changement.

Quelques changements ont été enregistrés au comité qui se présente comme suit : Mmes Marlyse Rubach, présidente ; Henriette Induni, vice-présidente ; Liliane Terraz, Madeleine Rollier, Anne Vuille, Claudine Béguin, Marianne Givord, Annette Challandes, Maryse Masoni et Françoise Nussbaum, toutes membres ou assesseurs (assesseuses ?).

Centr'elle, horaire d'ouverture : premier mardi du mois, de 9 h à 11 h ; troisième jeudi du mois, de 17 h à 19 h ; Faubourg de l'Hôpital 19a, tél. 24 40 55 (aux heures de permanence).

Consultations juridiques gratuites : premier mardi du mois, de 14 h à 17 h (Mme Induni) ; quatrième mardi du mois, de 16 h à 19 h (Mme Grüner).

Prendre rendez-vous le même jour, tél. 24 44 41, entre 13 h et 14 h, Faubourg de l'Hôpital 19a.